

Évaluation des établissements

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS EN GÉNIE ÉLECTRIQUE, PRODUCTIQUE ET MANAGEMENT INDUSTRIEL (ECAM- EPMI)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Rapport publié le 24/07/2025

Au nom du comité d'experts :

Bertrand Bonte, président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Messages clés de l'évaluation

L'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique, productique et management industriel (ECAM-EPMI) est une association 1901 ayant obtenu le label « établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général » (Eespig) en 2015. L'établissement a été créé en 1992 à l'initiative de quatre industriels (EDF, Schneider, Philips et PSA) et s'est implantée à Cergy-Pontoise, dans des locaux appartenant au conseil départemental du Val d'Oise. Elle a rejoint le groupe des Écoles catholiques d'arts et métiers (ECAM) en 2006. Les relations entre l'école et CY Cergy Paris Université existent de longue date, les politiques de site visant à structurer l'enseignement supérieur ont été menées par l'université et ont permis de regrouper tous les acteurs du Nord-Ouest francilien. Le projet « CY Initiative » déposé en 2017 a été lauréat d'un Isite et a donné naissance à CY Alliance, qui regroupe autour de CY Cergy Paris Université 13 établissements¹ d'enseignement supérieur et plus de 45 000 étudiants. L'ECAM-EPMI en fait partie en tant que membre associé. Au cours de la période de référence, l'école a su accomplir sa mission d'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours, en lien avec les acteurs du territoire et en assurant un environnement de travail satisfaisant à ses agents. Toutefois, le pilotage de l'ECAM-EPMI et son organisation interne présentent de nombreuses lacunes. En premier lieu, aucune analyse de la trajectoire de l'établissement par l'équipe de direction n'a été réalisée au cours de la période de référence : on assiste ainsi à une absence de définition d'un projet et d'une stratégie atteignable. Par voie de conséquence, l'organisation interne, les partages de compétences entre les services, et les organigrammes ne sont pas aboutis et ne permettent pas de piloter les activités de l'école de manière efficace. Pour la période qui s'ouvre, l'ECAM-EPMI aura à analyser sa trajectoire, ainsi que les risques associés, et à établir des priorités dans les actions à mener pour définir un projet et élaborer une stratégie atteignable. C'est à cette condition que l'école pourra mettre en place un pilotage effectif de ses activités et conduire les chantiers qui sont devant elle : structuration de l'organisation interne en cohérence avec sa stratégie, formalisation d'une politique de recherche et de formation continue claires, intégration des étudiants et des personnels avec voix délibérative dans les conseils, prise en compte au niveau de l'établissement des enjeux de développement durable et responsabilité sociétale (DD-RSE), de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels (VHSS).

FORCES PRINCIPALES	FAIBLESSES APPELANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE
<ul style="list-style-type: none">- Un accompagnement des étudiants efficace, de l'orientation à l'insertion professionnelle.- Une école bien intégrée dans la politique de site, des relations avec les collectivités territoriales de grande qualité et au bénéfice des étudiants.- Un environnement de travail propice à un climat social apaisé.	<ul style="list-style-type: none">- Une absence de définition d'un projet d'établissement et d'élaboration d'une stratégie atteignable, corrélée à un modèle économique réaliste et à une analyse des risques intégrés dans une démarche qualité.- Une organisation interne inaboutie qui ne permet pas de déployer un pilotage effectif des activités indispensables de l'école.- Une gouvernance qui souffre de l'absence de représentation des étudiants et des personnels avec voix délibérative dans les conseils.- Une politique de recherche non formalisée et non structurée autour de partenariats qui fassent l'objet de conventionnements effectifs.- Une absence de développement de la formation continue qui perdure.- Une prise en charge insuffisante du soutien à la vie étudiante et des enjeux liés au développement durable, à la responsabilité sociétale, et à la prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

¹ Site web de CY Alliance

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Élaborer un projet d'établissement et décliner une stratégie, notamment en matière d'ouverture de formations, qui s'appuient sur une analyse de la trajectoire de l'ECAM-EPML et qui s'intègrent à une démarche qualité.
- Mettre en place un suivi effectif des activités de l'école, établir des jalons et un calendrier, décliner un plan d'action.
- Revoir l'organisation interne des services et du partage des compétences : clarifier les organigrammes, les mécanismes de subsidiarité, établir des feuilles de route pour les directions et les services, et formaliser des circuits de décision démocratiques.
- Élaborer une politique en matière de recherche, formaliser des partenariats et structurer les activités en fonction.
- Construire, comme l'avait déjà préconisé le précédent rapport du Hcéres, une politique de formation continue en lien avec le Fablab, et renforcer une politique de partenariats à l'international.
- Établir et déployer une politique en matière de développement durable, de responsabilité sociétale et de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

Conclusion du comité d'experts sur le renouvellement du statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig)

Le comité d'évaluation considère qu'en dépit d'un certain nombre de lacunes stratégiques et organisationnelles, l'école répond à ce que l'on peut attendre au minimum d'un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig) : elle permet en particulier à tous les profils d'étudiants d'accéder à des formations d'ingénieurs, et qu'elle met en œuvre un accompagnement spécifique pour les profils les plus en difficulté pour permettre la réussite de chacun.

Cette conclusion s'accompagne cependant **de plusieurs recommandations importantes** qui permettront à l'école d'améliorer son pilotage stratégique et opérationnel : se fixer des objectifs réalistes compatibles avec son modèle économique ; analyser sa trajectoire ; mettre en place un pilotage effectif de ses activités, inscrit dans une démarche qualité globale qui comprenne une analyse des risques ; et établir des priorités dans les actions à mener.

Le Hcéres remarque que ses précédentes recommandations n'ont pas été suivies d'effet et que des points d'amélioration demeurent. Il souhaite donc adresser un signal d'alerte.

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation de l'établissement et de son territoire

L'établissement

- **Date de création :** 1995 (labellisé Eespig en 2015).
- **Nombre d'étudiants :** 955 en 2023-2024.
- **Répartition des effectifs étudiants pour l'année 2023-2024 :**

Cycle préparatoire	216
Élèves ingénieurs sous statut d'étudiant	490
Élèves Ingénieurs sous statut d'apprenti	249
Pourcentage d'étudiantes	19 %
Pourcentage d'étudiants étrangers recrutés aux niveaux Bac et Bac+2	39 %
Pourcentage de boursiers du Crous parmi les élèves recrutés	22,5 %

- **Taux d'insertion :** 89 % deux mois après l'obtention du diplôme².
- **Taux de réussite en fin de 3^e année :** 98 %³.
- **Frais d'inscription en 2024-2025 :** 5 100 € par an pour le cycle préparatoire et 8 100 € par an pour le cycle d'ingénieur.
- **Ressources humaines pour l'année 2022-2023 :** 25 enseignants-chercheurs, 30 enseignants, 66 enseignants vacataires, 10 personnels Biatss.
- **Budget en 2022-2023 :** 10,2 M€.
- **Patrimoine immobilier⁴ :** l'ECAM-EPMI est implantée sur trois campus, l'un à Cergy-Pontoise (Campus de l'Institut Polytechnique Saint-Louis) mis à disposition par le département du Val-d'Oise, le second à Cachan (Campus Paris-Cachan), dont elle est propriétaire, et le troisième à Grasse (Grasse Campus), qui est mis à disposition par la communauté de communes.
- **Unité de recherche et production scientifique :** L'ECAM-EPMI a créé un laboratoire de recherche interne, le LR2E (laboratoire de recherche en éco-innovation industrielle et énergétique), pour fédérer l'ensemble de ses enseignants-chercheurs. Le LR2E n'est à ce jour pas reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et n'est pas évalué par le Hcéres. Les enseignants-chercheurs sont, par ailleurs, pour ceux possédant une habilitation à diriger des recherches, associés à des laboratoires du site, ce qui permet d'inscrire les doctorants dans les écoles doctorales locales.
- L'école est membre de la Conférence des grandes écoles, de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, de la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres, de l'Institut catholique de Paris, de la Fédération internationale des universités catholiques.
- L'école a obtenu la qualification d'Eespig par arrêté du 10 novembre 2015 et a été renouvelée en mai 2020.

² Données certifiées de la CTI année 2024, à noter un taux de réponses de 34 % des diplômés

³ Données certifiées de la CTI année 2024

⁴ Information issue du site web de l'école

Contexte territorial

En novembre 2020 est créée CY Alliance, association de dix établissements autour de CY Cergy Paris Université (CYCPU), qui en est chef de file : l'École nationale supérieure d'arts de Cergy (EnsaPC), l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (EnsaV), l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP), l'École de biologie industrielle (EBI), l'École d'électricité, de production et de management industriels (ECAM-EPMI), l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA), l'École ITESClA (à présent ESIEE-IT), l'Institut supérieur de mécanique de Paris (ISAE Supméca), l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire (ISIPCA).

L'Essec participe aussi au regroupement CY Alliance dans le cadre de l'I-Site CY Initiative ; elle est considérée comme établissement associé à CYCPU, avec une convention distincte des autres établissements, visant « la réussite pleine et entière de l'initiative d'excellence ». En raison de cet enjeu supplémentaire, CYCPU et l'Essec ont mis en place des modalités de gouvernance partagée, à travers le directoire qui pilote CY Initiative. CYCPU présente par ailleurs l'Essec comme la cinquième graduate school de son organisation académique.

Depuis 2020, deux autres établissements ont rejoint cette alliance : Sup de V (École supérieure de vente et de management, issue du dispositif éducatif de la CCI Paris-Ile-de-France), ainsi que l'Institut national du patrimoine (INP) à travers une convention de partenariat.

CY Alliance constitue l'un des groupements académiques façonnant le paysage de la région Île-de-France, qui en compte une dizaine. Le groupement compte 45 000 étudiants, soit 6,16 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Île-de-France en 2020 (734 000 étudiants).

2 / Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié le 15 juillet 2019)

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation ont été considérées par le comité d'évaluation dans le cadre de ses travaux. Leur analyse est détaillée dans le corps du rapport.

Recommandations	Suivi
Développer une analyse de risques qui puisse démontrer la soutenabilité des projets.	Non suivie d'effet
Poursuivre l'effort de structuration (organigramme, ressources humaines, logiciels métiers, indicateurs de pilotage) amorcée dans les derniers mois.	Partiellement suivie d'effet
En lien avec les partenaires, mieux formaliser les objectifs des implantations de l'école sur les différents sites.	Partiellement suivie d'effet
Se saisir de la réforme de la formation professionnelle pour développer une offre de formation continue	Non suivie d'effet

Conscient que l'école a subi de profonds changements depuis la dernière évaluation (décès du directeur général en février 2021 et départ en retraite du directeur des études et du directeur scientifique), le comité constate toutefois que l'école n'a globalement pas mis en œuvre les recommandations formulées lors de la dernière évaluation, en particulier celles qui concernent la structuration de l'établissement, le développement de la formation continue et l'analyse des risques. Toute l'activité de l'ECAM-EPMI tourne autour de la mise en œuvre des enseignements, laissant peu de place aux actions qui concourent à l'élaboration d'une stratégie et qui sont nécessaires pour le développement de l'établissement.

3 / Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Au vu des spécificités que l'établissement a exprimées en amont de l'évaluation (lors de sa rencontre stratégique avec le Hcéres), un seul focus évaluatif concernant la recherche a été pris en compte par le comité dans le cadre de son expertise. À partir des éléments dont il a pu disposer dans le dossier d'autoévaluation et lors de la visite, le comité s'est attaché à moduler ses analyses pour tenir compte de ce focus évaluatif, tant dans le corps du rapport que dans les messages clés sur l'établissement.

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation a été transmis au Hcéres en juin 2024.

Le rapport d'autoévaluation remis aux experts est resté trop descriptif, avec peu de retour critique sur ses activités et résultats de la part de l'école. Il n'est pas aisément, dans ces conditions, d'analyser sa trajectoire pendant la période évaluée. L'établissement a répondu favorablement aux demandes de documents complémentaires et les a transmis rapidement lorsqu'ils existaient.

La visite sur le site de Cergy a eu lieu les 17 et 18 décembre 2024, elle était conjointe avec la visite des auditeurs de la CTI : 27 entretiens ont été réalisés, dont 15 en commun avec les experts des deux instances. Le comité tient à exprimer ses remerciements à l'école pour le bon déroulement de la visite sur le site.

Avis développé sur l'établissement

1 / Forces principales

a/ Un accompagnement des étudiants efficace, de l'orientation à l'insertion professionnelle.

L'ECAM-EPMI propose une formation d'ingénieurs en cinq ans suivie chaque année par un conseil de perfectionnement et d'orientation. Elle recrute par l'intermédiaire de Parcoursup dans le cadre du concours ECAM (huit écoles)⁵, mais également en admission sur titre au début du cycle de formation d'ingénieur. L'ECAM-EPMI opère une formation avec un cycle préparatoire en deux ans et un cycle de formation d'ingénieur sous le statut d'étudiant (FISE), d'apprenti (FISA) ou mixte (FISEA). Le taux d'apprentis dans le cycle ingénieur de 34 % et le taux de boursiers de 25 % en moyenne au cours de la période évaluée confirment la volonté d'ouverture sociale de l'école. Les viviers de recrutement, s'ils sont diversifiés en termes de formation initiale, sont majoritairement constitués de personnes originaires de la proche région.

L'ECAM-EPMI affirme être attentive à l'ouverture sociale de ses formations⁶. Le comité constate l'effectivité de cet engagement social auprès de la population du territoire proche de Cergy, puisque l'école accompagne les étudiants depuis leur orientation, jusqu'à leur réussite et leur insertion professionnelle.

En effet, avec l'aide de cinq associations⁷ étudiantes, elle participe à des actions de sensibilisation et de vulgarisation scientifique⁸ pour amener les publics de son territoire vers les études scientifiques. Par la suite, de manière à accompagner tous les étudiants vers la réussite, des enseignements spécifiques sont mis en place lors de leur semestre d'arrivée dans l'école. Ces enseignements spécifiques prennent la forme de soutien en mathématiques et en sciences physiques. Ils sont opérés par des élèves d'années supérieures, eux-mêmes tutorés par des enseignants. Les taux de réussite qu'on trouve dans les données certifiées par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) 2024 indiquent des taux de redoublement entre 2 et 10 % selon les années et des taux d'abandon marginaux de l'ordre de 0 à 2 %.

Chaque étudiant est suivi individuellement par un enseignant. Ce tutorat garantit une grande proximité entre les étudiants et l'équipe enseignante, confirmée lors des entretiens de visite. Par ailleurs, les étudiants disposent d'espaces suffisants pour pouvoir travailler en autonomie et en petits groupes dans des salles spécifiques. Ils ont également accès au centre de documentation de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL) et peuvent solliciter l'aide des personnels de cette bibliothèque. Enfin, des actions sont mises en œuvre pour les accompagner dans leurs recherches de stages, en lien avec une association étudiante (Job dating, aide à la rédaction de curriculum-vitae).

L'enquête de la Conférence des grandes écoles (CGE) réalisée auprès de la promotion des diplômés 2023 montre un taux d'insertion professionnelle de 89 % deux mois après la diplomation. Un taux de réponses des diplômés à cette enquête de 34 % est à souligner. Outre cette enquête à l'échelle nationale, l'ECAM-EPMI réalise sa propre enquête, ce qui lui permet d'avoir une cartographie plus fine du taux d'insertion en fonction des filières de formation. Ces enquêtes montrent que les diplômés de l'école intègrent des entreprises de tailles variées (32 % en petites et moyennes entreprises, 23 % en entreprises de taille intermédiaire, 42 % dans des groupes), dont 55 % dans le prolongement du stage de fin d'études et dans des secteurs et fonctions qui correspondent à leur formation. Toutefois, il convient de nuancer les résultats de ces enquêtes, car les taux de réponse restent très faibles, même s'ils sont en augmentation (7,1 % en 2020 et 22,7 % en 2023)⁹. **Afin de garantir la fiabilité des données relatives à l'insertion professionnelle de ses diplômés, le comité recommande à l'ECAM-EPMI de sensibiliser les futurs diplômés à l'importance des enquêtes d'insertion et de prévoir un personnel chargé**

⁵ Entretiens de visite.

⁶ Rapport d'autoévaluation, p. 14 — Égalité des chances et ouverture sociale.

⁷ Annexe du rapport d'autoévaluation, p. 88.

⁸ Rapport d'autoévaluation p. 32.

⁹ Enquêtes internes sur le placement des diplômés fournies en annexe du rapport d'autoévaluation.

de relancer les diplômés lors de la période où ils sont sollicités afin que le taux de réponses aux enquêtes augmente. Il encourage également l'école à communiquer les résultats pour gagner en visibilité.

b/ Une école bien intégrée dans la politique de site, notamment grâce à des relations avec les collectivités territoriales de grande qualité et au bénéfice des étudiants.

La visite sur site a permis au comité de prendre la mesure du nombre d'actions menées de concert entre l'école, CY université et les autres partenaires du site. **L'ECAM-EPMI est une école bien intégrée dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau local.**

Elle s'inscrit dans tous les Projets d'investissement d'avenir (PIA) déposés au nom de CY Alliance. Ainsi, au sein de cette alliance, «CY Entreprendre» sert de relais local entre les étudiants de l'ECAM-EPMI et le programme national Pépite, ce qui leur permet d'être formés à l'entrepreneuriat et d'être accompagnés en cas de développement d'un projet. Les élèves de l'école peuvent également bénéficier d'une inscription secondaire à l'université durant les trois premières années, dans l'objectif de sécuriser leur parcours, de leur offrir des passerelles et d'obtenir une licence à la fin de la troisième année (environ 40 % des étudiants ont cette double inscription¹⁰). Enfin, l'école a la possibilité de bénéficier des actions lancées par CY Université dans le cadre de l'alliance d'universités européennes EUTOPIA.

Parmi les projets développés avec l'université, deux formations ont été créées : l'une est un diplôme d'établissement (DU) «Efficacité énergétique des bâtiments», qui n'a pas trouvé son public et nécessite un plan d'action en recrutement et en communication pour rouvrir ; l'autre est une licence professionnelle en réseau et cybersécurité, qui forme en moyenne une quinzaine d'étudiants pas an.

Les partenariats avec les acteurs du site bénéficient également aux enseignants-chercheurs de l'ECAM-EPMI habilités à diriger des recherches, qui sont affiliés à deux laboratoires (Quartz et L2MGC), ce qui leur permet d'inscrire leurs doctorants dans les écoles doctorales locales. En outre, des personnalités de la recherche du site participent à son conseil scientifique. Enfin, des soumissions communes à des appels à projets existent (avec Ensea) et CY Fondation peut intervenir auprès de l'ECAM-EPMI pour le montage de chaires. **Le comité recommande à l'école de poursuivre et d'amplifier les relations et les partenariats avec les établissements de CY Alliance pour mener de nouvelles actions conjointes en se positionnant sur des appels à projets de CY Initiative¹¹, notamment en matière de recherche.**

Le comité constate également que l'école entretient de bonnes relations avec les collectivités territoriales étant donné que les locaux de l'ECAM-EPMI à Cergy sont mis à disposition par le département du Val-d'Oise, au sein du campus de l'Institut polytechnique Saint Louis¹² partagé avec deux autres écoles (ILEPS¹³ et EPSS¹⁴). La surface de ce campus s'élève à 29 000 m² et est partagée entre les trois écoles. Ainsi, les étudiants bénéficient de surfaces d'apprentissage suffisantes, d'un centre de documentation commun et de facilités de restauration et d'hébergement. Sur le site de Grasse, les locaux sont mis à disposition par la communauté de commune et regroupent également plusieurs acteurs de l'ESR¹⁵. L'économie de loyer permise par la mise à disposition des locaux permet à l'école de bénéficier d'une situation financière saine et de fixer des frais d'inscription qui s'avèrent être parmi les moins élevés des écoles d'ingénieurs privées associatives (5 100 € par an pour le cycle préparatoire et 8 100 € par an pour le cycle d'ingénieur). L'école a par ailleurs été lauréate d'un projet de la ville des Mureaux, tout proche de Cergy, où l'école a installé TRANSENE (outil destiné à éveiller les jeunes à la culture scientifique et technique en matière d'énergie, de ville du futur et d'environnement, à favoriser leur

¹⁰ Entretien avec la directrice.

¹¹ <https://www.cyu.fr/recherche-et-valorisation/grands-programmes/cy-initiative>

¹² L'Institut polytechnique Saint-Louis est un pôle d'enseignement supérieur et de recherche privé créé en 1991, à l'initiative de l'Institut catholique de Paris, avec le concours des Frères des Écoles chrétiennes, le soutien du Conseil général du Val-d'Oise et du Conseil régional d'Île-de-France et l'appui d'industriels.

¹³ École pratique de service social.

¹⁴ Institut libre d'éducation physique supérieure.

¹⁵ Site internet Campus de Grasse (<https://qrco.de/bdIOMk>)

appétence pour les métiers de l'ingénierie, de la recherche et de l'innovation et à les encourager à devenir des acteurs économiques, porteurs de projets entrepreneuriaux).

L'implantation à Cachan en 2023, dans des locaux de 11 500 m² dont l'école est propriétaire, va être développée grâce à l'intégration d'une alliance « pour les sciences et la technologie Paris-Cachan » avec l'EPF, l'ESTP et l'ESITC. **Avec l'ouverture de ce site, le comité estime que l'école montre à nouveau la volonté de s'associer à un réseau de partenaires académiques afin de répondre aux demandes du monde économique.**

c / Un environnement de travail propice à un climat social apaisé.

Lors de sa visite, le comité a constaté l'existence d'un **climat social apaisé** : les personnels rencontrés ont exprimé un sentiment de satisfaction de travailler au sein de l'ECAM-EPMI. Ils se disent satisfaits de leurs conditions de travail, que ce soit en termes d'appartenance à un collectif ou d'environnement de travail. Ce constat est conforté par une stabilité des effectifs des personnels¹⁶, majoritairement présents depuis plus de 10 ans dans l'établissement.

Celui-ci fonctionne selon un modèle que l'on peut qualifier de familial : lorsqu'un problème est constaté, les informations sont directement transmises à la direction, qui se charge de le résoudre. La directrice est perçue comme étant accessible et à l'écoute de ses équipes. Compte tenu de la taille de l'établissement, il n'existe pas de comité social et économique (CSE), mais un délégué du personnel est élu et joue le rôle de relais entre les personnels et la direction. Les cycles de négociation annuelle obligatoire ont abouti à des augmentations de salaire significatives au cours des trois dernières années, de l'ordre de 13,5 %¹⁷. Des moments de convivialité sont organisés régulièrement au sein de l'école, deux fois par an le plus souvent, et contribuent à créer un sentiment de cohésion.

Les locaux de l'ECAM-EPMI sont spacieux, ils permettent de disposer de salles d'enseignements adaptées aux effectifs, de laboratoires accueillant des équipements à destination tant de l'enseignement que de la recherche, et d'espaces de vie pour les élèves. **Le comité constate que les locaux de Cergy sont adaptés aux besoins de l'école, de ses personnels et de ses élèves.**

Malgré l'éloignement, les enseignants du site de Grasse se sentent aussi impliqués que les enseignants de Cergy ou de Cachan dans la vie de l'école et dans les activités de recherche. Les entretiens de visite ont permis de constater que les contacts entre les différentes équipes des différents sites sont très réguliers, quasi quotidiens. Des salles de réunion sont équipées pour la réalisation de visioconférences. **Le comité constate de manière positive que l'organisation des locaux et l'équipement des salles facilitent les interactions et contribuent au sentiment d'appartenance de l'ensemble de la communauté de l'ECAM-EPMI.**

¹⁶ Listing et flux des enseignants et des personnels administratifs

¹⁷ Rapport d'autoévaluation p. 23

2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière

a/ Une absence de définition d'un projet d'établissement et d'élaboration d'une stratégie atteignable, corrélée à un modèle économique réaliste et à une analyse des risques intégrés à une démarche qualité.

La période 2020-2025, sur laquelle porte cette évaluation, ne fait pas l'objet d'un projet d'établissement formalisé. Pour son évaluation, le comité s'est appuyé sur le contrat 2020-2025 signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, seul document disponible pour comprendre la trajectoire de l'établissement au cours de la période de référence. Cinq axes stratégiques y sont affichés et déclinés par objectifs (9) et leviers d'action (19). 17 indicateurs reflétant une cible à atteindre sont mentionnés et doivent permettre de suivre la mise en place du contrat. **Le comité regrette qu'il n'y ait aucun rapport intermédiaire sur le suivi de ces indicateurs au cours de la période évaluée.** Il n'y a eu ni analyse, ni autocritique quant aux objectifs définis par le contrat avec le ministère et qui n'ont pas été atteints. **La visite sur site a permis de constater que l'école n'avait pas élaboré de tableau de bord pour suivre les indicateurs, ce qui rend tout travail d'évaluation de la trajectoire impossible.** À titre d'exemple, le nombre d'étudiants à la date de signature du contrat avec le MESR (2020-2021) était de 961 et l'objectif pour 2025 était d'atteindre 1 650 étudiants. Or, l'école accueille actuellement seulement 955 étudiants¹⁸. Le rapport d'autoévaluation ne mentionne aucune explication sur cet écart très important entre l'objectif assigné et la réalité. Le comité estime que cet indicateur est primordial pour l'avenir de l'école, puisque son expansion géographique (à Grasse et à Cachan) est fondée sur une prévision d'augmentation forte des effectifs étudiants. **Le comité alerte l'établissement sur le fait que son modèle économique, très dépendant des frais de scolarité, pourrait être grandement fragilisé si les objectifs fixés s'avéraient inatteignables, ce qui semble le cas.** Le précédent rapport recommandait à l'école de mettre en œuvre une analyse des risques pour vérifier la bonne soutenabilité du projet. **Le comité constate que cette analyse n'a pas été réalisée et renouvelle la recommandation en soulignant qu'elle a un caractère urgent.**

À partir de 2023, l'école a pourtant entamé un travail de définition d'un plan stratégique pour la période 2024-2029, mais celui-ci reste parcellaire. Le document « plan stratégique »¹⁹ mis à la disposition du comité possède sept axes d'action assortis d'indicateurs de suivi, mais sans aucune ambition claire, qui soit chiffrée ou qui fasse l'objet de jalons calendaires. Il n'y a par ailleurs aucun élément sur les moyens humains qui seront affectés à chaque axe, alors que l'école vise un doublement des étudiants dans les cinq années à venir, seul chiffre marquant du document stratégique. **Le comité estime que cet objectif d'accroissement des effectifs étudiants est inatteignable compte tenu des prévisions d'évolution de la démographie et des difficultés de recrutement actuelles avec par exemple seulement 20% d'étudiants intégrés sur les places offertes aux concours Ingénieur. Il recommande à l'école de mettre en place très rapidement un suivi de ses activités, d'analyser les écarts majeurs constatés entre les objectifs fixés et la réalité, afin d'évaluer les risques inhérents à son positionnement et à sa trajectoire. C'est à cette condition que le plan stratégique 2024-2029 pourra être complété et servir un pilotage effectif des activités de l'ECAM-EPMI.**

Le précédent rapport d'évaluation pointait parmi les points faibles « un manque d'analyse des risques et d'indicateurs pertinents pour mieux exploiter la politique qualité »²⁰, et recommandait à l'ECAM-EPMI « de déployer sa démarche qualité dans tous les champs et processus de l'établissement, d'en élargir le périmètre pour soutenir ses actions et de développer les indicateurs pertinents et les outils d'aide au pilotage nécessaires à la mise en œuvre de son projet stratégique ». **Le comité constate avec regret que cette recommandation n'a pas été suivie d'effet et recommande expressément à l'école de la mettre en œuvre très rapidement.**

En ce qui concerne la démarche qualité, un comité d'assurance qualité a remplacé l'assesseur EFQM (European foundation for quality management), mais ni le rapport d'autoévaluation, ni les entretiens réalisés ne permettent d'identifier les avancées récentes à l'initiative de l'école et de comprendre comment cette démarche est exploitée afin de piloter l'établissement. L'école n'a pas produit de tableaux de bord des principaux indicateurs utilisés et ne dispose d'aucun élément permettant de comprendre comment l'analyse

¹⁸ Données certifiées CTI 2024

¹⁹ Annexe Plan stratégique du DAE

²⁰ Rapport d'évaluation HCERES Campagne 2018-2019, p. 14 et p. 8

de risques, notamment en termes de soutenabilité financière, est réalisée en l'absence de comptabilité analytique.

Le comité recommande vivement à l'école de se doter d'outil d'analyse et de prospective lui permettant d'éclairer ses choix et d'affiner son pilotage, notamment afin d'être en mesure d'anticiper les effets de la baisse démographique sur les recrutements à venir.

b/ Une organisation interne inaboutie qui ne permet pas un pilotage effectif des activités indispensables de l'école.

Les recommandations du précédent rapport mentionnaient la nécessité de « poursuivre l'effort de structuration (organigramme, ressources humaines, logiciels métiers, indicateurs de pilotage) amorcée dans les derniers mois »²¹ et encourageaient l'école « à continuer à développer la professionnalisation des fonctions de gestion et de pilotage pour assurer la soutenabilité de [sa] stratégie ». L'ECAM-EPMI a cherché à répondre à ces recommandations en structurant son organisation autour de directions opérationnelles par domaine : formation initiale, recherche, développement, formation continue, apprentissage, communication²². Elle s'est également dotée d'une direction administrative et financière.

Néanmoins, le comité constate que les directeurs nommés à ces fonctions exercent ces missions en plus de leurs activités d'enseignement et que la quotité de temps de travail allouée à leur fonction de direction ne leur permet pas de mener à bien l'ensemble des projets qui leur incombent. Ces directeurs ne disposent pas de lettre de mission précisant leur pouvoir de décision, leur périmètre d'action ou même leurs objectifs. Ils ne bénéficient pas non plus d'une équipe administrative affectée à la réalisation des actions supposément attendues. L'organigramme ne permet pas de comprendre l'organisation interne ou la structuration hiérarchique de l'école. Les entretiens réalisés lors de la visite n'ont pas permis de dissiper ce flou. **Le comité recommande à l'école de mener à leur terme les actions engagées pour structurer son organisation autour des directions : formaliser les missions de chacune, clarifier le rattachement hiérarchique des différents personnels, éviter la dilution de responsabilité et faciliter l'appropriation des différentes missions par les personnels.**

c / Une gouvernance qui souffre de l'absence de représentation des étudiants et des personnels avec voix délibérative dans les instances de décision et les conseils.

En tant qu'association, l'ECAM-EPMI est dotée d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration, qui constituent ses organes de décision²³. Or, ces instances sont composées uniquement de représentants du monde économique et de partenaires institutionnels et ne comportent aucune représentation des personnels ou des élèves. **Le comité déplore cette absence de représentation des usagers et des acteurs internes. Il recommande à l'ECAM-EPMI de faire évoluer ses statuts au plus vite pour permettre la participation avec voix délibérative de représentants des personnels et des élèves dans ses instances de décision.**

Dans la continuité du précédent rapport²⁴, le comité s'interroge également sur la façon dont sont élaborés et partagés les grands axes stratégiques de l'école. **Le comité s'étonne par exemple que le rapport d'autoévaluation n'ait pas été présenté au conseil d'administration.**

Au cours de la période de référence, l'école a créé et installé différents conseils pour introduire une dimension collective dans son mode de gouvernance, tels que le comité de direction, le comité de coordination, le conseil des professeurs, le conseil de perfectionnement et d'orientation ou encore le conseil de laboratoire et le conseil scientifique. **À nouveau, le comité constate qu'aucun de ces conseils n'intègre de représentants des élèves, alors même que les missions de certains d'entre eux, comme le conseil de perfectionnement, concernent en**

²¹ Rapport d'évaluation Hcéres Campagne 2018-2019, p. 14 et p. 8.

²² Rapport d'autoévaluation, p. 16.

²³ Rapport d'autoévaluation, p. 16.

²⁴ Rapport d'évaluation de l'ECAM-EPMI, Campagne 2018-2019, p. 7 : « : « S'il est établi que l'assemblée générale (AG) de l'association et son CA sont les organes décisionnels de l'école, le comité recommande de mieux formaliser la manière dont sont construites les propositions d'évolution de l'établissement (ouverture de nouveaux sites, de nouvelles formations, etc.) et notamment comment les personnels de l'établissement y sont associés. ».

premier lieu l'évolution de la formation. Le comité recommande à l'école de revoir la composition de ces conseils et de formaliser la manière dont les différentes parties prenantes peuvent porter à l'ordre du jour une thématique nécessitant une discussion collective.

d/ Une politique de recherche non formalisée et non structurée autour de partenariats qui fassent l'objet de conventionnements effectifs.

L'ECAM-EPMI a créé un laboratoire interne, le LR2E (laboratoire de recherche en éco-innovation industrielle et énergétique), dont les activités sont organisées en trois axes : « énergétique et ville du futur », « productique et logistique durable » et « systèmes intelligents et complexes ». Il regroupe les 25 enseignants-chercheurs de l'école²⁵, et porte sa politique de recherche. Il est doté pour cela d'un conseil de laboratoire, d'un conseil scientifique et d'une commission des thèses et projets. Pour consolider ses activités de recherche, **le comité recommande à l'ECAM-EPMI de mettre en œuvre la démarche de labellisation du LR2E en tant qu'unité de recherche propre.**

Le conseil scientifique de l'école émet des recommandations pertinentes²⁶, qui sont actuellement peu suivies d'effet comme se positionner sur des appels à projets nationaux ou encore rechercher des partenariats industriels pour financer les thèses. **Une mise en œuvre des conclusions de ce conseil aiderait l'école dans la structuration de ses activités de recherche.**

Le LR2E n'étant pas une unité de recherche, les doctorants doivent nécessairement être rattachés à d'autres structures. Deux laboratoires hébergent les thèses co-encadrées par les quatre enseignants-chercheurs de l'école habilités à diriger des recherches : le L2MGC (EA 4114) et le laboratoire QUARTZ (EA 7393) dont l'ECAM-EPMI est officiellement sous tutelle depuis 2015²⁷. Cependant, il n'existe pas de convention formalisée entre le L2MGC et l'ECAM-EPMI et une seule personne appartenant à l'école est officiellement associée au laboratoire à titre individuel. À la lumière des entretiens réalisés avec les responsables de l'ECAM-EPMI et leurs partenaires de recherche, il apparaît que les actions menées relèvent plus d'actions ponctuelles facilitées par des liens interpersonnels que d'une réelle politique de la recherche. **Le comité recommande vivement que des conventions claires soient établies avec le laboratoire L2MGC et avec le département « géosciences et environnement » de CY Cergy Paris Université pour rendre visibles les actions de recherche en cours et à venir.**

Le comité estime que la valorisation des travaux de recherche et du potentiel de recherche est en deçà de ce à quoi l'école pourrait prétendre, et recommande une politique de publication plus vertueuse (open source) qui aiderait à la reconnaissance par les pairs. Par ailleurs, l'école dispose de plateformes (TRÉVISE, TESLA) qui sont sous-utilisées²⁸. **Le comité lui recommande de mettre en place une politique de recherche partenariale ambitieuse avec les entreprises, celle-ci étant absente de la stratégie 2024-2029.**

e/ Une absence de développement de la formation continue.

Lors de la précédente évaluation, le comité avait recommandé de « se saisir de la réforme de la formation professionnelle pour développer une offre de formation continue ». Le comité constate qu'une direction de la formation continue et de la valorisation a bien été créée, avec un directeur qui est également enseignant-chercheur, mais que celle-ci n'est dotée d'aucun personnel en propre.

Les entretiens de visite montrent que la formation continue est considérée dans un périmètre très restreint, les formations continues diplômantes étant la cible privilégiée du développement de cette activité pour l'école. Or, la création et la commercialisation d'une formation continue diplômante demandent la mobilisation de ressources en ingénierie pédagogique dont l'école n'est pas pourvue et pour laquelle un accompagnement externe serait nécessaire. Une page est affectée à la formation continue sur le site web de l'école²⁹, mais aucune action commerciale ne peut être mise en œuvre en l'absence de personnel qui s'en charge. L'école dispose néanmoins, comme on l'a vu, de plateformes et de compétences qui pourraient lui permettre de

²⁵ Chiffre tiré des documents complémentaires demandés à l'école.

²⁶ Compte rendu des conseils scientifiques en 2021, 2022 et 2023.

²⁷ Site du ministère : <https://rnsr.adc.education.fr/structure/201521793C>

²⁸ Visite sur site.

²⁹ <https://www.ecam-epmi.fr/la-formation-continue/>

développer une offre de formations courtes, sur mesure pour des entreprises du territoire. **Le comité constate que les objectifs de développement de l'activité de formation continue de l'école ne sont pas définis. Il recommande de fixer des objectifs clairs et atteignables, en termes de public cible et de chiffre d'affaires, compte tenu des ressources humaines qui peuvent être mobilisées. Le comité recommande également à l'école d'utiliser les moyens du PIA CY ACT PRO** (accélération des transitions professionnelles) **piloté par CY Alliance pour développer une activité dans ce domaine.**

f / Une prise en charge insuffisante du soutien à la vie étudiante et des enjeux liés au développement durable, à la responsabilité sociétale, et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

En termes de DD-RSE, le rapport d'autoévaluation met en avant diverses actions, telles que les aides en faveur des étudiants, le soutien aux activités associatives ou encore l'élaboration en cours d'un schéma directeur de DD-RSE. Pourtant, **le comité constate que les actions déployées ne sont pas suffisantes, étant pour l'essentiel déléguées aux associations étudiantes, et qu'elles ne font pas l'objet de formalisation dans leurs procédures et d'institutionnalisation à l'échelle de l'établissement.** Le comité constate également que d'autres missions sont confiées aux étudiants, et qu'elles sont peu coordonnées par la direction de la communication et de la vie étudiante, telles que la promotion de l'école dans les salons ou l'accueil des élèves internationaux. Or, cette délégation de compétences présente un risque, étant donné que l'école ne dispose pas d'alternative en cas de défaillance ponctuelle des associations. Par ailleurs, l'engagement dans ces associations permettant aux élèves d'obtenir des ECTS (European credits transfer scale), il est nécessaire de clarifier le périmètre d'action des associations étudiantes, entre développement de compétences, actions bénévoles ou contrat étudiant-salarié. **Le comité recommande à l'ECAM-EPMI de reprendre à son compte le pilotage de ces missions, tout en continuant à y associer les étudiants.**

En ce qui concerne les aides sociales accordées aux étudiants, celles-ci le sont par l'intermédiaire de la Fondation EPMI³⁰, dont l'une des missions est de promouvoir l'excellence académique et l'égalité des chances (au moyen de bourses d'excellence pour des élèves méritants et une participation financière aux programmes d'égalité des chances conduits par l'école³¹). En 2023, 14 élèves ont bénéficié d'une aide, soit 1,5 % des effectifs, 12 au titre de l'égalité des chances, deux au titre de l'excellence académique, pour un montant total de 29 950 €³². Toutefois, le comité regrette que les critères utilisés pour apprécier les demandes des étudiants ne soient ni formalisés, ni communiqués aux élèves. Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation met en avant un taux moyen de boursiers de 25 % au cours des cinq dernières années, mais **l'école n'a mis en place aucune mesure d'accompagnement spécifique pour ces élèves qui paient le même montant de scolarité que les autres. Le comité regrette que l'école suspende les accès à l'ENT à un élève qui serait en retard de paiement de ses frais d'inscription³³, et considère que cette mesure est en opposition aux valeurs que l'ECAM-EPMI met en avant.**

L'école a su créer les conditions d'une vie associative étudiante riche, avec une vingtaine d'associations actives, et finance les projets des associations à hauteur de 184 000 €, soit 192 € par élève³⁴. Là encore, les critères et les modalités d'attribution de ces subventions ne sont ni formalisés, ni rendus publics. **Le comité recommande à l'ECAM-EPMI de mettre en place des modalités d'attribution qui associent les élèves aux décisions prises et qui garantissent une transparence quant aux critères d'attribution des financements.**

L'école perçoit des crédits de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) au bénéfice de l'accueil des élèves et de leur accompagnement, social, sanitaire, culturel et sportif. Les textes encadrant l'utilisation de ces crédits prévoient qu'une partie de ce montant soit reversée aux associations au moyen d'appels à projets. Or, l'ECAM-EPMI reverse la CVEC perçue à la Fondation EPMI (dont les missions prévoient, entre autres, le versement d'aides financières aux élèves en difficulté). **Ces modalités d'attribution ne permettent pas d'associer le collectif des élèves à l'utilisation de fonds qui leur sont destinés. Le comité recommande à l'école de revoir**

³⁰ Structure privée, associative, adossée à la Fondation CentraleSupElec et dotée de fonds propres pour venir en aide aux étudiants des campus de l'école.

³¹ Rapport d'autoévaluation p. 13.

³² Bilan des actions de la Fondation EPMI pour 2023.

³³ Visite sur site.

³⁴ Rapport d'autoévaluation, p. 57. Néanmoins, les détails de cette somme ne sont pas fournis, voire contradictoires avec d'autres informations (le plan stratégique indique 102 € par étudiant [p. 17]).

les modalités d'utilisation des fonds de la CVEC, en particulier de ne plus les reverser à la Fondation, et d'intégrer les associations des élèves aux décisions d'affectation.

Les actions de formation en lien avec le développement durable ou d'aide à l'insertion étudiante sont portées en grande partie par les associations étudiantes (ÉLAN, Move It, EPMI International et EPMI's Hearth). Elles ne s'inscrivent donc pas dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) pilotée par l'école et leur pérennité dépend de la volonté des responsables associatifs étudiants. **Le comité considère que ces activités sont trop dépendantes des associations étudiantes. Le comité recommande à l'ECAM-EPMI de reprendre en interne le pilotage de ces actions et de les institutionnaliser.**

Le rapport d'autoévaluation évoque un schéma directeur DD-RSE en cours de rédaction. À la date de la visite, celui-ci n'est toujours pas disponible. **Le comité recommande à l'établissement d'élaborer une démarche en matière de DD-RSE, coconstruite par l'ensemble des acteurs afin d'en faciliter l'appropriation, déclinée en jalons mesurables permettant de déterminer son efficacité et intégrant, à destination des étudiant, une politique sociale transparente et compatible avec sa soutenabilité financière.**

En matière de prévention des violences sexistes et sexuelles, une référente étudiante est identifiée, mais aucun dispositif formalisé n'existe pour accompagner les étudiants dans l'organisation, par exemple, des événements festifs. Des conseils oraux leur sont prodigués, mais leur respect est laissé à l'appréciation des responsables associatifs. La mise à disposition des locaux aux associations n'a pas fait l'objet de conventionnement, ce qui laisse subsister un flou sur les responsabilités de chacun. L'établissement ne dispose pas non plus de référent formé que peuvent identifier les élèves, pour la gestion du handicap, des conflits et violences entre étudiants, ou de quelconques cellules d'écoute ou de médiation. **Le comité recommande à l'ECAM-EPMI de mettre en œuvre les dispositifs réglementaires de prévention des violences sexistes et sexuelles : identifier un référent chargé de la prévention parmi le personnel, assurer sa formation et formaliser les dispositifs d'accompagnement des étudiants pour rendre effective la prévention concernant la vie étudiante dans l'établissement. Par ailleurs, il recommande également à l'école de se rapprocher de CY Alliance, pour que ses étudiants puissent bénéficier d'une médecine étudiante et d'un accompagnement psychologique.**

Table des matières

Messages clés de l'évaluation.....	3
Présentation de l'établissement.....	5
Avis développé sur l'établissement.....	8
1 / Forces principales	8
a/ Un accompagnement des étudiants efficace, de l'orientation à l'insertion professionnelle.	8
b/ Une école bien intégrée dans la politique de site, notamment grâce à des relations avec les collectivités territoriales de grande qualité et au bénéfice des étudiants.	9
c / Un environnement de travail propice à un climat social apaisé.	10
2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière	11
a/ Une absence de définition d'un projet d'établissement et d'élaboration d'une stratégie atteignable, corrélée à un modèle économique réaliste et à une analyse des risques intégrés à une démarche qualité.....	11
b/ Une organisation interne inaboutie qui ne permet pas un pilotage effectif des activités indispensables de l'école.	12
c / Une gouvernance qui souffre de l'absence de représentation des étudiants et des personnels avec voix délibérative dans les instances de décision et les conseils.....	12
d/ Une politique de recherche non formalisée et non structurée autour de partenariats qui fassent l'objet de conventionnements effectifs.	13
e/ Une absence de développement de la formation continue.....	13
f / Une prise en charge insuffisante du soutien à la vie étudiante et des enjeux liés au développement durable, à la responsabilité sociétale, et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.	14
Table des matières	16
Observations de la directrice de l'ECAM-EPMI	17
Organisation de l'évaluation.....	20

Observations de la directrice de l'ECAM-EPMI



* École créée par & pour les entreprises *

A l'attention de Monsieur Pierre Glaudes
Directeur du département d'évaluation des établissements
Hcéres
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Cergy, le 17/07/2025

Objet — Lettre d'observations de la Directrice Générale d'ECAM-EPMI
Rapport d'évaluation Hcéres – Campagne 2024-2025 Vague E

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation d'ECAM-EPMI, établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, établi par le Hcéres dans le cadre de la campagne d'évaluation 2024-2025. En premier lieu, au nom de toute mon équipe, je souhaite exprimer notre entière satisfaction quant à la qualité des échanges que nous avons eus avec les experts du Hcéres lors de la visite d'évaluation des 17 et 18 décembre 2024. Nous avons particulièrement apprécié la rigueur de leur travail, leur écoute attentive et leur disponibilité tout au long de ce processus. Nous avons également été sensibles aux remerciements exprimés par le comité pour la qualité de l'accueil et le bon déroulement de la visite sur notre site.

Le rapport met en lumière des atouts structurants de notre établissement, dont le statut d'EESPIG engage pleinement dans des missions d'intérêt général en matière de formation, d'accompagnement et d'ouverture.

- « Un accompagnement des étudiants efficace, de l'orientation à l'insertion professionnelle » : Nous nous réjouissons que la qualité de l'accompagnement proposé à nos étudiants, de leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle, ait été saluée. Cet engagement constitue un axe fondamental de notre mission principale, qui vise à former des ingénieurs de terrain, immédiatement opérationnels et en phase avec les attentes du monde professionnel. Il repose sur un suivi individualisé, des dispositifs de soutien mis en place dès l'entrée dans l'école, ainsi qu'une forte mobilisation de notre communauté étudiante à travers des initiatives à portée sociétale, en lien notamment avec la promotion des valeurs d'engagement, de diversité, et de développement durable. Le haut niveau de réussite académique et l'insertion rapide de nos diplômés, souvent en situation de plein emploi dans des fonctions en lien avec leur formation, confirment l'efficacité de notre modèle de formation d'ingénieurs au service du monde industriel et de la société.
- « Une école bien intégrée dans la politique de site, notamment grâce à des relations avec les collectivités territoriales de grande qualité et au bénéfice des étudiants » : Nous accueillons avec satisfaction la reconnaissance de l'intégration d'ECAM-EPMI dans la politique de site, ainsi que de son ancrage territorial affirmé sur ses différents sites, qui constitue un levier essentiel de son développement. Le rapport souligne à juste titre la qualité de nos partenariats avec CY Cergy-Paris Université, les laboratoires de recherche locaux et les collectivités territoriales. Cette intégration se traduit concrètement par notre participation à des projets structurants, des formations partenariales, la possibilité offerte à nos étudiants d'une double inscription universitaire, ainsi que par une politique d'adossement aux laboratoires publics reconnus, permettant à nos enseignants-rechercheurs d'intégrer pleinement des équipes de recherche labellisées, renforçant ainsi l'environnement scientifique de notre établissement. Ces coopérations enrichissent notre offre de formation, renforcent notre dynamique de recherche et améliorent la visibilité de notre établissement au sein du paysage de l'enseignement supérieur.
- « Un environnement de travail propice à un climat social apaisé » ; Nous apprécions particulièrement la reconnaissance portée par le comité d'évaluation au climat social serein de notre établissement. Celui-ci se traduit par la stabilité de nos équipes, leur attachement profond à l'école, ainsi que par la

qualité des relations humaines qui structurent notre fonctionnement quotidien. Cette dynamique positive repose sur une gouvernance accessible et proche des personnels, une communication transparente et directe, ainsi qu'un dialogue social régulier et adapté à la taille de notre établissement. De plus, l'adaptabilité et la qualité de nos locaux et équipements jouent un rôle clé dans ce climat favorable, en offrant un cadre de travail et d'étude agréable et fonctionnel. Le comité d'évaluation constate de manière positive que notre environnement institutionnel facilite les interactions multi-site et renforcent le sentiment d'appartenance de l'ensemble de la communauté d'ECAM-EPMI. Ces conditions contribuent ainsi de manière concrète à la qualité de vie étudiante tout en favorisant l'efficacité professionnelle de nos équipes.

L'ensemble de ces observations positives constitue un encouragement à poursuivre et approfondir notre dynamique de développement au service de nos étudiants, de nos partenaires et de nos territoires d'implantation.

Par ailleurs, nous avons pris acte des axes d'amélioration identifiés dans le rapport d'évaluation, notamment au niveau du projet et de la stratégie de l'établissement, de l'organisation et du pilotage interne, ainsi que de la formalisation des politiques de recherche et de formation continue. Ces constats constituent pour nous de véritables leviers, que nous accueillons de manière constructive et avec détermination, afin de mettre en œuvre les actions nécessaires dans une dynamique d'amélioration continue à laquelle nous sommes entièrement engagés.

- Le projet d'établissement d'ECAM-EPMI s'inscrit dans une vision stratégique ambitieuse, articulée autour de sa politique multi-site et de son solide ancrage territorial. Au cours des cinq dernières années, cette ambition s'est traduite par une expansion géographique significative. En complément de son site historique de Cergy-Pontoise, intégré au sein de l'Institut Polytechnique Saint Louis depuis 1992, ECAM-EPMI a étendu son influence en s'implantant à Grasse en 2019, rejoignant ainsi le réseau Grasse Campus, qui regroupe une vingtaine d'établissements. Plus récemment, en 2023, l'Ecole a acquis un nouveau campus à Cachan, dont elle est désormais propriétaire. Avec l'ouverture de ce site, le comité estime que l'école montre à nouveau la volonté de s'associer à un réseau de partenaires académiques afin de répondre aux demandes du monde économique, en participant à l'émergence du nouveau Campus Paris-Cachan et de son Alliance pour les Sciences et la Technologie. Malgré une période de transition marquée par le décès de l'ancien directeur général en 2021, la nouvelle direction de l'établissement, vivement soutenue par le Conseil d'administration, a engagé une réorganisation afin d'accompagner le développement ambitieux de l'établissement. En réponse aux constats formulés par le comité d'évaluation, cette restructuration institutionnelle, bien qu'en cours en phase de consolidation, a permis de poser les bases nécessaires pour soutenir la stratégie de développement de l'établissement, assurer un pilotage efficace des activités et instaurer une gouvernance ouverte et inclusive.
- Concernant sa politique de recherche, depuis près de deux décennies, ECAM-EPMI a fait de la recherche un levier structurant de sa stratégie, en l'ancrant dans son organisation à travers la création d'un statut d'enseignant-chercheur, d'une Direction scientifique, puis d'un laboratoire interne, le Laboratoire de Recherche en Eco-Innovation Industrielle et Energétique (LR2E), structuré autour de trois axes interdisciplinaires : Energétique et Ville du Futur, Productique et Logistique Durable, et Systèmes Intelligents et Complexes. Ces axes, en lien direct avec les formations d'ingénieurs proposées, sont orientés vers des thématiques majeures telles que la transition énergétique, la transformation numérique, l'industrie durable et les défis sociétaux actuels. Cette orientation est portée par des investissements soutenus dans des plateformes technologiques de pointe (TESLA, TREVISE, TRANSENE, PetriLab), une animation scientifique pilotée par des instances dédiées, une politique d'adossement à des laboratoires publics reconnus (L2MGC, Quartz Lab), et une implication croissante dans des projets collaboratifs internationaux. ECAM-EPMI affirme aujourd'hui son ambition de faire labelliser son laboratoire, et poursuit une structuration accrue de sa politique scientifique. En réponse aux recommandations du Hcéres et à son propre diagnostic, l'Ecole entend renforcer la formalisation de ses coopérations stratégiques, développer une politique de valorisation et de transfert plus affirmée, et inscrire pleinement sa dynamique scientifique dans une stratégie de labellisation de son laboratoire.

- Les recommandations du comité concernant le développement de la formation continue sont pertinentes et rejoignent une réflexion déjà engagée par l'Ecole, notamment dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2024-2029. ECAM-EPMI dispose en effet de plateformes technologiques reconnues et de compétences internes qui peuvent utilement être mobilisées pour répondre à des besoins ciblés, notamment par la mise en place de formations courtes et adaptées aux entreprises du territoire. Si la direction de la formation continue a bien été créée, sa structuration reste à renforcer pour accompagner cette montée en puissance. Conformément aux recommandations formulées par le comité d'évaluation, ECAM-EPMI entend désormais fixer des objectifs réalistes, définis en termes de publics cibles et de résultats attendus, en cohérence avec les moyens disponibles. Elle mettra tout en œuvre pour tirer parti de son appartenance à CY Alliance, notamment en s'inscrivant plus activement dans les dispositifs portés par le PIA CY ACT PRO, pour accélérer son positionnement dans le domaine de la formation continue.
- Enfin, notre équipe pédagogique regrette que la vie étudiante et associative, pourtant inscrite dans l'ADN de l'Ecole, n'ait pas été perçue à sa juste valeur, sur certains aspects soulevés dans le rapport d'évaluation. L'engagement associatif est en effet pleinement intégré au projet éducatif d'ECAM-EPMI, où il constitue un vecteur reconnu de développement personnel, d'acquisition de compétences transversales et d'engagement citoyen. Cet engagement s'inscrit dans une organisation structurée, pilotée par la Direction de la communication et de la vie étudiante, qui soutient et accompagne les initiatives étudiantes. Par ailleurs, la politique de développement durable et de responsabilité sociétale est portée par l'ensemble de l'établissement, à travers la formation, les projets de recherche et les initiatives étudiantes soutenues par l'Ecole. Les associations étudiantes y participent comme moteurs actifs et contribuent à former des ingénieurs responsables, ouverts sur leur environnement et capables de s'impliquer dans des projets collectifs au service de la société. Cette dimension sociétale s'incarne également dans des dispositifs concrets et engagés pour l'égalité des chances, portée par une forte culture de l'accompagnement individualisé et par une attention particulière à l'intégration des enjeux sociaux et humains dans la pédagogie et la vie étudiante. Les valeurs lassaliennes, qui fondent notre identité, guident notre fonctionnement quotidien. Pour ancrer cette dynamique dans la durée, nous avons élaboré le Schéma Directeur DD-RSE 2025-2030, fruit d'un travail collectif réunissant l'ensemble de notre communauté. Ce plan renforce la structuration et la coordination des actions menées depuis plusieurs années à tous les niveaux : enseignement, vie étudiante, recherche et gestion interne.

En conclusion, je remercie le Hcéres pour l'analyse produite qui consolide les orientations prises dans le cadre de notre nouveau plan stratégique à l'horizon 2030. Nous restons pleinement mobilisés pour poursuivre nos efforts de développement, non seulement au service de nos étudiants et de l'ensemble de nos parties prenantes, mais également en tant qu'acteur engagé dans la transformation sociétale. Nous affirmons ainsi notre volonté de continuer à former des ingénieurs responsables, capables de relever les défis environnementaux et sociaux de demain, au bénéfice d'une société durable et inclusive.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cergy, le 17/07/2025

Ikram DARCHERIF
Directrice Générale d'ECAM-EPMI



IK
PD

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'ECAM EPMI a eu lieu les 17 et 18 décembre 2024. Le comité était présidé par **Monsieur Bertrand Bonte**, professeur en électronique et ancien directeur des programmes IMT Lille Douai.

Ont participé à cette évaluation :

- **Monsieur Bastien Degardins**, étudiant en master bio-informatique à l'université de Lille ;
- **Madame Charlotte Dutilleul**, ancienne DGS de Centrale Lille ;
- **Madame Emmanuelle Vidal-Sallé**, professeure de mécanique, ancienne directrice de composante à l'INSA Lyon.

Monsieur Daniel Coutelier, conseiller scientifique, et **Madame Clémentine Francez-Carrere**, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

